

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V.CAZAUX - R.CONTARD - C.CURTET – M. FATTORY - M. FOUILLE – M. SIBILLE – J. RUBIO – G SPIRHANZL - G. TETIN

E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : J SAIDI (procuration à G. TETIN) – L. GARNIER (procuration à J. RUBIO)- C.ORIOL (procuration à V. CAZAUX) – L. GRATTAROLY (procuration à L.PICHON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : C. Fattori

| | | | |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Convocation du : 05/04/2022 | Affichage le: 05/07/2022 | Transmission contrôle légalité le : | Accusé réception : |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|

OBJET : FINANCES - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DES SALLES DU BATIMENT LE RUBAN

Mme Cécile CURTET explique que la commune de Saint-Paul de Varcès propose des salles municipales à la location, dans le bâtiment Le Ruban.

Afin de mieux couvrir les frais de fonctionnement et de permettre de développer les équipements des salles, les tarifs de location qui étaient particulièrement bas sont revus à la hausse. La nouvelle proposition de tarifs reste cohérente avec les tarifs pratiqués dans les salles de l'agglomération. Pour maintenir le bâtiment dans un bon état et préserver la quiétude des riverains, des précisions relatives au nettoyage, à la propreté et à la conduite des manifestations sont apportées.

Une mise à jour du règlement intérieur des locations des salles du Ruban est proposée.

Ce règlement, annexé à la présente délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de ces salles communales.

Sur le rapport de Mme Cécile CURTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 5 contre, décide:

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
David RICHARD
A Saint Paul de Varcès
Le 11 juillet 2022**



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzi, R. Contard,
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly,, L. Pichon, D. Bonzy